(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise SARL AB SOLUTION PONTO GARE — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 1 BD OLOF PALME 77184 EMERAINVILLE

SIRET 4 9 9 8 1 6 6 8 4 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	29 151	030	28 407	744	1 043
	Immobilisations financières* (1)	040	746	042		746	690
	Total I (5)	044	29 896	048	28 407	1 489	1 733
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises*	060	3 300	062		3 300	5 500
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070			
	Créances (2) — Autres* (3)	072	116	074		116	116
	Valeurs mobilières de placement	080	20	082		20	20
	Disponibilités	084	2 900	086		2 900	3 033
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	6 336	098		6 336	8 669
	Total général (I + II)	110	36 233	112	28 407	7 825	10 402

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	8 000	8 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(14 287)	(22 797)
	Résultat de l'exercice	136	386	8 510
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(5 901)	(6 287)
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	5 423	8 939
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 169 1 684)	172	2 011	1 358
	Comptes courants d'associés	173	4 096	4 195
	Autres dettes	175	2 197	2 197
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	13 726	16 689
	Total général (I + II + III)	180	7 825	10 402

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	56
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB SOLUTION PONTO GARE

Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

					Exercice N clos le 31122023 (1)	Exercice N-1 clos le 31122022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	37 226	35 894
	Production vendue — biens		215	214		
	Production vendue — services*		217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	37 227	35 894
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	8 964	11 036
	Variation de stock (marchandises)*			236	2 200	300
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	12 963	12 119
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE* 243 533)			244	2 494	3 871
	Rémunérations du personnel*			250	7 582	
	Charges sociales			252	2 272	(238)
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255	254	300	293
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262		3
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	36 775	27 384
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	452	8 510
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	1	0
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	300	67	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	386	8 510

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312: 386 | 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	67	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (art. 44 octies A)	987		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992			
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Créance report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	453	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)		356		
Déficits antérieurs reportables :* 32 048	dont imputés sur le résultat :			360 453
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370		372 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DGFiP N° 2033-C
2024

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB SOLUTION PONTO GARE

Néant * ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	22 431	442		444		446	22 431	
	Installations générales agencements divers	450	5 789	452		454		456	5 789	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	931	472		474		476	931	
Immobilisations financières		480	690	482	56	484		486	746	
TOTAL		490	29 841	492	56	494		496	29 896	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	21 603	532	85	534		536	21 688
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 574	542	215	544		546	5 789
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	931	562		564		566	931
TOTAL		570	28 108	572	300	574		576	28 407

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values Court terme * (5)	Long terme 19 % (6)	Long terme 15 % ou 12,8 % (7)	Long terme 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB SOLUTION PONTO GARE

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	32 048
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	453
Déficits reportables	984	31 595
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	31 595

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	7 445
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	4 293
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant doné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

« SARL AB SOLUTIONS PONTO GARE »

SARL AU CAPITAL DE 8 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE

R.C.S. : 499 816 684

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 386 Euro (BENEFICE) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 386 Euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 24 mai 2024.

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »

SARL AU CAPITAL DE 8 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE

RCS : 499 816 684

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de **7 825 Euro** et du compte de résultat présenté sou forme de liste dont le total est de **37 227 Euro** et dégageant un bénéfice net de 386 Euro.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

1) **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
2) **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
3) **ETAT DES PROVISIONS**
4) **ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
5) **ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
6) **ETAT DES CHARGES A PAYER**
7) **ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Autres 116 Euro

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et Comptes Rattachés 5 423 Euro
Autres 2011 Euro

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

NEANT

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE
RCS : 499 816 684

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 mai à 20 heures, les associés de la SARL « AB SOLUTION PONTO GARE » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

***ÉTAIENT PRÉSENTS* :**

Monsieur LEVEQUE Michael
Demeurant à : 35 Rue Albert Lebrun
77 220 TOURNAN EN BRIE
détenant 50 parts

Monsieur LALLIER Gregory
Demeurant à : 9 Rue Aimé Bonpland
77 680 ROISSY EN BRIE
détenant 50 parts

TOTAL DES PARTS ***100 parts***

L'Assemblée est présidée par Monsieur LEVEQUE, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

- Approbation de ces comptes et de ce rapport.

- Affectation des résultats.

- Quitus au gérant.

- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.

- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,

- Une copie de la lettre de convocation,

- Le rapport du Gérant,

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 386 Euro.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 386 Euro (BENEFICE) de la manière suivante :

- 386 Euro au report à nouveau.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2023.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M LEVEQUE M *M LALLIER G*

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE
RCS : 499 816 684

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statuaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 37 227 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 36 775 Euro dégageant un bénéfice d'exploitation de 452 Euro.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 98,79% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 386 Euro (BENEFICE).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE GERANT

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : SARL AB SOLUTION PONTO GARE — Néant * ☐

Adresse de l'entreprise : 1 BD OLOF PALME 77184 EMERAINVILLE

SIRET : 4 9 9 8 1 6 6 8 4 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	29 151	030 28 407	744	1 043
	Immobilisations financières* (1)		040	746	042	746	690
	Total I (5)		044	29 896	048 28 407	1 489	1 733
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises*	060	3 300	062	3 300	5 500
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	116	074	116	116
	Valeurs mobilières de placement		080	20	082	20	20
	Disponibilités		084	2 900	086	2 900	3 033
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	6 336	098	6 336	8 669
	Total général (I + II)		110	36 233	112 28 407	7 825	10 402

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	8 000	8 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(14 287)	(22 797)
	Résultat de l'exercice	136	386	8 510
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	(5 901)	(6 287)
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	5 423	8 939
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA : 169 1 684)	172	2 011	1 358
	Comptes courants d'associés	173	4 096	4 195
	Autres dettes	175	2 197	2 197
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	13 726	16 689
	Total général (I + II + III)	180	7 825	10 402

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182 56
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

certifié conforme

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB SOLUTION PONTO GARE

Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

				Exercice N clos le 31122023 (1)	Exercice N-1 clos le 31122022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210	37 226	35 894
	Production vendue : biens	215	214		
	Production vendue : services*	217	218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée*		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	37 227	35 894
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234	8 964	11 036
	Variation de stock (marchandises)*		236	2 200	300
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)		242	12 963	12 119
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE* 243 533)		244	2 494	3 871
	Rémunérations du personnel*		250	7 582	
	Charges sociales		252	2 272	(238)
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)		254	300	293
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262		3
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	36 775	27 384
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	452	8 510
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	1	0
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300	67	
	Charges exceptionnelles (VI) : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices* (VII)		306		
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)			310	386	8 510

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312: 386 | 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	67	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44, sexies) 986 ; ZFU-TE (art. 44 octies A) 987 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981 ; JEI (44, sexies A) 989			
	ZRD (44, terdecies) 127 ; ZRR (44, quindecies) 138 ; Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44, quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Dont divers* : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643 ; Créance report en arrière du déficit 346		350	
	Dont divers* : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F) 990			
	Dont divers* : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641 ; Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	352	453	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* 32 048 — dont imputés sur le résultat :		360	453
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2	370	372	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DGFiP N° 2033-C 2024

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SARL AB SOLUTION PONTO GARE — Néant * ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial (400)		(402)	(404)	(406)	
	Autres (410)		(412)	(414)	(416)	
Immobilisations corporelles	Terrains (420)		(422)	(424)	(426)	
	Constructions (430)		(432)	(434)	(436)	
	Installations techniques matériel et outillage industriels (440)	22 431	(442)	(444)	(446) 22 431	
	Installations générales agencements divers (450)	5 789	(452)	(454)	(456) 5 789	
	Matériel de transport (460)		(462)	(464)	(466)	
	Autres immobilisations corporelles (470)	931	(472)	(474)	(476) 931	
Immobilisations financières (480)		690	(482) 56	(484)	(486) 746	
TOTAL (490)		29 841	(492) 56	(494)	(496) 29 896	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial (495)			(497)	(498)	(499)
Autres immobilisations incorporelles (500)			(502)	(504)	(506)
Immobilisations corporelles	Terrains (510)		(512)	(514)	(516)
	Constructions (520)		(522)	(524)	(526)
	Installations techniques matériel et outillage industriels (530)	21 603	(532) 85	(534)	(536) 21 688
	Installations générales, agencements, aménagements divers (540)	5 574	(542) 215	(544)	(546) 5 789
	Matériel de transport (550)		(552)	(554)	(556)
	Autres immobilisations corporelles (560)	931	(562)	(564)	(566) 931
TOTAL (570)		28 108	(572) 300	(574)	(576) 28 407

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values : Court terme * (5)	Long terme : 19 % (6)	Long terme : 15 % ou 12,8 % (7)	Long terme : 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	(578)	(580)	(582)	(584)	(586)	(581)	(587)	(589)

Plus-values taxables à 19 % (1) (579) — Régularisations (590) (583) (594) (595)

TOTAL (596) (585) (597) (599)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

certifié conforme

DGFiP N° 2033-D 2024

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AB SOLUTION PONTO GARE

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	32 048
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter	
Déficits imputés	983	453
Déficits reportables	984	31 595
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	31 595

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381	
	dont cotisations facultatives Madelin			
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	7 445
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	4 293
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant doné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Certifié conforme

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

« SARL AB SOLUTIONS PONTO GARE »

SARL AU CAPITAL DE 8 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE

R.C.S. : 499 816 684

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2023

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 386 Euro (BENEFICE) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 386 Euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 24 mai 2024.

certifié conforme

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE
RCS : 499 816 684

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 24 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 mai à 20 heures, les associés de la SARL « AB SOLUTION PONTO GARE » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur LEVEQUE Michael
Demeurant à : 35 Rue Albert Lebrun
77 220 TOURNAN EN BRIE
détenant 50 parts

Monsieur LALLIER Gregory
Demeurant à : 9 Rue Aimé Bonpland
77 680 ROISSY EN BRIE
détenant 50 parts

TOTAL DES PARTS ***100 parts***

L'Assemblée est présidée par Monsieur LEVEQUE, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

certifié conforme

- Un exemplaire des Statuts de la Société,

- Une copie de la lettre de convocation,

- Le rapport du Gérant,

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 386 Euro.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 386 Euro (BENEFICE) de la manière suivante :

- 386 Euro au report à nouveau.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2023.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

certifié conforme

CINQUIEME RÉSOLUTION

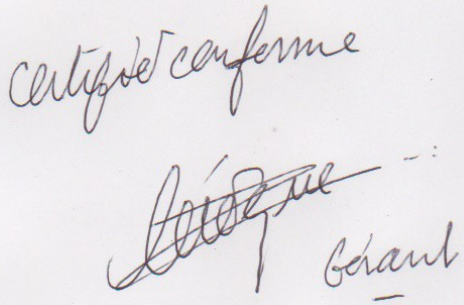
L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M LEVEQUE M

M LALLIER G





« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE
RCS : 499 816 684

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statuaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 37 227 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 36 775 Euro dégageant un bénéfice d'exploitation de 452 Euro.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 98,79% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 386 Euro (BENEFICE).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE GERANT

Certifié conforme

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »

SARL AU CAPITAL DE 8 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE

RCS : 499 816 684

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le total est de **7 825 Euro** et du compte de résultat présenté sou forme de liste dont le total est de **37 227 Euro** et dégageant un bénéfice net de 386 Euro.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

1) **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
2) **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
3) **ETAT DES PROVISIONS**
4) **ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
5) **ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
6) **ETAT DES CHARGES A PAYER**
7) **ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES D'AVANCE**

Certifié conforme

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Autres 116 Euro

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et Comptes Rattachés 5 423 Euro
Autres 2011 Euro

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

NEANT

Certifié conforme